

Mairie de LEZARDRIEUX
Côtes d'Armor

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le quatorze janvier, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. LE BILLER, Maire de Lézardrieux dans la salle du conseil municipal.

Date de la convocation : 07 janvier 2010,

Nombre de conseillers : En exercice : 18

Présents : 17

Votants : 17

Etaient présents : Mrs LE BILLER Joseph, LE GRAND Michel, MONFORT Guy, TURUBAN Marcel, CONAN Jean, LE GOFFIC Jean-Paul, ARZUL Pierre-Yves, GUEGO Dominique, Albert LE COADOU, TRICAUD Xavier, PEDRON Jean-Yves, PRIGENT Jean-Jacques, GUILLOU Loïc.

Mesdames GIMART Marie Louise, PERROT Marie-Claire, JAMET Thérèse, LE COQ Annyvonne.

Absent excusé: LE MASSON Yvon,

Secrétaire de séance : M. GUILLOU Loïc,

Etait également présente : Mme BRIAND Sylvie, Secrétaire générale

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRÉCÉDENTE

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Avenant au Marché EUROVIA rue de Lan Goc,

La commission des travaux s'est réunie le 6 janvier dernier afin d'examiner le projet d'avenant concernant la rue de Lan Goc.

Mr Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission des travaux a accepté l'avenant proposé par EUROVIA pour un montant H.T. de 96 560,50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mr Le Maire à signer l'avenant concernant la rue du de Lan Goc, qui porte le marché initial de 85 900,00 € H.T. à 96 560,50 € H.T.

3) Aménagement de la RD 786 - 2ème tranche giratoire : demande de subvention au Conseil Général au titre des opérations de sécurité - Amende de Police,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de travaux d'aménagement de l'avenue du Trégor sur la RD 786, dont l'objectif premier est d'améliorer la sécurité routière à ce niveau, la sécurité routière qui ne peut être obtenue ou améliorée que par effet modérateur sur les vitesses que l'on sait excessives dans cette portion de l'agglomération. Il s'agit de procéder à la 2^{ème} tranche des travaux à savoir un giratoire, qui devrait par ses principes d'aménagement faire ralentir les usagers et participer ainsi à améliorer la sécurité routière avant l'entrée dans l'agglomération.

Le maître d'oeuvre de cette opération a estimé le coût des travaux à 111 450,00 € HT. Monsieur le Maire présente alors au Conseil Municipal le plan de financement de l'opération et le montant des subventions sollicitées :

Commune 30 %	:	33 435,00 €
Conseil Général 30 %	:	33 435,00 €
DGE 30 %	:	33 435,00 €
Ministère de l'Intérieur 10%	:	11 145,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le plan de financement présenté,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Conseil Général au titre des opérations de sécurité - amendes de police.

4) AMENAGEMENT DE LA RD 786 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT : PROGRAMME 2010

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de travaux d'aménagement de l'avenue du Trégor sur la RD 786, dont l'objectif premier est d'améliorer la sécurité routière à ce niveau, la sécurité routière qui ne peut être obtenue ou améliorée que par effet modérateur sur les vitesses que l'on sait excessives dans cette portion de l'agglomération. Il s'agit de procéder à la 2^{ème} tranche des travaux à savoir un giratoire, qui devrait par ses principes d'aménagement faire ralentir les usagers et participer ainsi à améliorer la sécurité routière avant l'entrée dans l'agglomération.

Le maître d'oeuvre de cette opération a estimé le coût des travaux à 111 450,00 € HT. Monsieur le Maire présente alors au Conseil Municipal le plan de financement de l'opération et le montant des subventions sollicitées :

Commune 30 %	:	33 435,00 €
Conseil Général 30 %	:	33 435,00 €
DGE 30 %	:	33 435,00 €
Ministère de l'Intérieur 10%	:	11 145,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le plan de financement présenté,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter de Monsieur le Sous-Préfet l'inscription de ces travaux au titre de la DGE 2010.

5) AMENAGEMENT DE LA RD 786 : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de travaux d'aménagement de l'avenue du Trégor sur la RD 786, dont l'objectif premier est d'améliorer la sécurité routière à ce niveau, la sécurité routière qui ne peut être obtenue ou améliorée que par effet modérateur sur les vitesses que l'on sait excessives dans cette portion de l'agglomération. Il s'agit de procéder à la 2^{ème} tranche des travaux à savoir un giratoire, qui devrait par ses principes d'aménagement faire ralentir les usagers et participer ainsi à améliorer la sécurité routière avant l'entrée dans l'agglomération.

Le maître d'oeuvre de cette opération a estimé le coût des travaux à 111 450,00 € HT. Monsieur le Maire présente alors au Conseil Municipal le plan de financement de l'opération et le montant des subventions sollicitées :

Commune 30 %	:	33 435,00 €
Conseil Général 30 %	:	33 435,00 €
DGE 30 %	:	33 435,00 €

Ministère de l'Intérieur 10% : 11 145,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-accepte le plan de financement présenté,

-autorise Monsieur le Maire à solliciter l'octroi d'une subvention auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

6) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à l'avis CTP en date du 10 décembre 2009, et après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité de modifier à compter du 1^{er} janvier 2010 le tableau des effectifs comme suit pour tenir compte de l'augmentation de la durée hebdomadaire de service de Mme MEUBRY Lydia de 25 heures à 28 heures.

Secteur Administratif			
Attaché territorial	A	1	1
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	1	1
Adjoint Administratif 1ère classe	C	1	1
Adjoint Administratif 2è classe	C	1+1 (17 h 30)	1+1 (17 h 30)
TOTAL	C	5	5
Police			
Chef de police municipale	C	1	1
TOTAL	C	1	1
Secteur Technique			
Agent de maîtrise principal	C	3	3
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	vacant
Adjoint technique principal 2è classe	C	2	2 (35 h)
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe (2)	C	2	2 (35 h)
Adjoint technique de 2è classe (1)	C	5	2(35 h) - 1 (20h) – 1 (28 h) – 1 (15 h)
TOTAL	C	13	13
Secteur social			
Agent spécialisé école maternelle 1ère classe (2)	C	2	2 (35 h)
TOTAL	C	2	2
TOTAL GENERAL		21	21

7) TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU CLOS : ANALYSE DES OFFRES

(RAPPORTEUR : GUY MONFORT)

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Clos, une consultation a été lancée.

M. MONFORT donne lecture aux membres du Conseil Municipal du rapport d'analyse des offres remis par la DDEA , notre maître d'œuvre, lors de la réunion du 06 janvier 2010. Les entreprises ayant présenté une offre sont les suivantes :

Entreprise ou Groupement

Montant de l'offre

EUROVIA (solution de base)

119 976,00 H.T.

<i>Entreprise ou Groupement</i>	<i>Montant de l'offre</i>
EUROVIA (solution alternative)	115 776,00 H.T.
<u>BOURGEOIS-PICHARD (Solution de base)</u>	<u>152 027,70 H.T.</u>

BOURGEOIS PICHARD (solution 145 233,95 H.T. alternative)

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres et entendu l'avis de la commission des travaux, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise EUROVIA pour la solution de base soit un montant de 119 976,00 € H.T. pour la réalisation des travaux et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les marchés avec les entreprises correspondantes.

8) Mission d'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (A.T.E.S.A.T.) de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture des Côtes d'Armor, devenant Direction Départementale du Territoire et de la Mer à compter de janvier 2010

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, modifiée dans son article 7-1 par la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001;

VU le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002, relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements;

VU l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire détermine les modalités de la rémunération de ce service;

VU l'arrêté préfectoral en date du 2 septembre 2009 fixant la liste des communes éligibles;

Après en avoir délibéré, le demandé au Conseil Municipal à l'unanimité :

SOLLICITE la mission d'A.T.E.S.A.T. de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (Direction Départementale du Territoire et de la Mer à compter de janvier 2010) des Côtes d'Armor

AUTORISE le représentant légal à signer la convention ATESAT et à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la présente mission dans la limite des crédits inscrits au budget.

Le conseil municipal sera informé des décisions prises.

9) QUESTIONS DIVERSES

Loïc GUILLOU signale que Yves ROUDOT à Kérarzol a signalé qu'une flaque d'eau perdure et qu'il faudra procéder à un nettoyage des accotements.

Jean-Jacques PRIGENT donne lecture d'un courrier des riverains de la rue du Four-Neuf qui demande pourquoi un panneau d'interdiction de stationner devant la sortie de secours de l'école a été posé. Il a été posé à la demande de la directrice car c'est l'issue de secours de l'école. Quant à autoriser la sortie des écoliers par cette porte, le conseil municipal n'y est pas favorable, le carrefour étant dangereux.

Jean-Paul LE GOFFIC signale que dans l'impasse Beg An Arvor, il y'a deux panneaux.

Pierre-Yves ARZUL signale qu'une automobiliste n'a pu gravir la côte à cause de la neige. Il demande que des tas de sable soient peut-être mis dans la montée.

Xavier TRICAUD signale la demande de Monsieur LIBOUBAN souhaite que les agents des services techniques tracent le terrain de football avant les matches. Il faut tracer environ tous les 15 jours. Monsieur PEDRON va rencontrer Monsieur LIBOUBAN.

Jean-Jacques PRIGENT signale que la vidéo-surveillance sera opérationnelle sur le port fin de la semaine prochaine soit le 22 janvier 2010.

- Réunion 27 janvier à 9 heures – Commission des Finances – Les subventions,
- Réunion 18 février à 9 heures- Commission des Finances – Examen des BP,
- Réunion 02 mars à 18 heures -Conseil Municipal_ Vote des BP,

Monsieur LE BILLER, signale que la vente avec Monsieur et Madame CAPITAINÉ Damien n'est toujours pas conclus.

Les voeux de Monsieur Le Maire ont lieu le samedi 16 janvier à 18 heures.

La séance est levée à 21 heures